

TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nom de la Commune : **DOURGES**

Population totale : 6 164 Habitants

Fonction	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique Hors Majoration	Taux indemnité de base « VOTE » Hors Majoration (en % de l'indice Brut terminal de la fonction publique)	Taux « VOTE » Majoré au titre « de la DSU »
Maire	58,30 %	51 %	59,13 %
1 ^{er} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
2 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
3 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
4 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
5 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
6 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
7 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
8 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
Conseiller délégué 1		6,4 %	7,85%
Conseiller délégué 2		6,4 %	7,85%
Conseiller délégué 3		6,4 %	7,85%
Conseiller délégué 4		6,4 %	7,85%
Conseiller délégué 5		6,4 %	7,85%
Conseiller délégué 6		6,4 %	7,85%
TOTAL	244,86 %	209,40 %	253,43 %

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU...07 AVRIL 2026.....

LE MAIRE,
T. FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2026
Application agréée E-legalite.com